

## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

### Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane, Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin (arrivé à 20h30), M. BARROCA Joaquim, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme TRABON Indi, M. LABBAS Mohamed, M. LACASSAGNE Sylvain, M. Patrick PREMEL

### Pouvoirs :

M. REBEYROLLE Pascal donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel  
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. GARBE Alain  
Mme CHABOT Elisabeth donne pouvoir à M. LEBON Bernard  
Mme COLAROSSO Valérie donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules  
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane  
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine  
Mme ATTIA Monia donne pouvoir à Mme GALOPIN Marie  
Mme BOUCHENE Nadia donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed  
Mme LANNOYE Delphine donne pouvoir à, M. BARROCA Joaquim

### Absents :

Mme NEZAR Houria  
Mme MORTAGNE Isabelle  
M. LOSTUZZO Jean-Luc  
M. SARR Alhassan  
Mme RINALDELLI Michelle

Formant la majorité des membres en exercice

M. Jean-Michel APARICIO a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 03/12/2024
- Date d'affichage : 03/12/2024
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 9
- Nombre d'absents : 5

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

***Délibération n° 2024-061 : Budget CCHVO - Autorisation d'engager, liquider et mandater le quart des crédits d'investissement ouverts en 2024***

Le Conseil Communautaire,

**Vu** Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1, autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

**Vu** la délibération n° 2024-023 en date du 8 avril 2024, portant approbation du Budget Primitif 2024 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,

**Vu** la délibération n° 2024-060 en date du 9 décembre 2024 portant adoption de la décision modificative n° 1 du Budget 2024,

**Considérant** que le vote du Budget Primitif 2025 n'interviendra qu'au cours du premier trimestre 2025,

**Considérant** que la Collectivité doit poursuivre ses projets d'investissement et régler les travaux engagés avant le vote du budget 2025,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article unique : AUTORISE** Madame la Présidente, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif Principal 2025, à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement détaillées ci-après, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024

BUDGET CCHVO - 1/4 INVESTISSEMENT OUVERT AU BUDGET 2024 POUR BUDGET 2025		
CHAPITRES / NATURES DEPENSES REELLES (HORS EMPRUNTS)	Pour information MONTANT BP + DM + VC 2024 (SANS RAR 2024)	MONTANT 1/4 INVESTISSEMENT POUR BP 2025
<b>CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	<b>6 000.00</b>	<b>1 500.00</b>
165 - Dépôts et cautionnement reçus	6 000.00	1 500.00
<b>CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>774 200.00</b>	<b>192 608.00</b>
2031 - Frais d'études	749 200.00	186 790.00
2033 - Frais d'insertion	10 000.00	2 068.00
2051 - Concession et droits similaires	15 000.00	3 750.00
<b>CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES</b>	<b>427 857.80</b>	<b>88 300.00</b>
2041582 - Autres groupement bâtiments et installations	82 857.80	20 700.00
20422 - Privé bâtiments et installations	345 000.00	67 600.00
<b>CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>682 439.99</b>	<b>170 400.00</b>
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	70 000.00	17 500.00
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	20 412.05	5 100.00
2128 - Autres agencements et aménagements	22 420.00	5 600.00
21318 - Autres bâtiments publics	50 000.00	12 500.00
2152 - Installation de voirie	3 000.00	750.00
215738 - Autres matériels et outillage de voirie	2 000.00	500.00
2158 - Autres installations, matériels et outillages techniques	30 000.00	7 500.00
21712 - Terrain de voirie	280 200.00	70 000.00
21728 - Autres agencements et autres aménagements	40 000.00	10 000.00
217318 - Constructions autres bâtiments publics (MAD)	2 000.00	500.00
217321 - Immeuble de rapport (MAD)	13 700.00	3 400.00
21751 - Réseaux de voirie (MAD)	20 000.00	5 000.00
21752 - Installation de voirie (MAD)	20 000.00	5 000.00
217534 - Réseaux d'électrification (MAD)	2 000.00	500.00
2181 - Installations générales, agencements et aménagements	10 000.00	2 500.00
21838 - Autres matériels informatique	18 000.00	4 500.00
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000.00	2 500.00
2185 - Matériel de téléphonie	3 409.60	850.00
2188 - Autres immobilisation corporelles	65 298.34	16 200.00
<b>CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>9 682 860.43</b>	<b>2 420 700.00</b>
2312 - Agencements et aménagement de terrains	6 594 000.00	1 648 500.00
2313 - Constructions	88 860.43	22 200.00
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	3 000 000.00	750 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>11 573 358.22</b>	<b>2 873 508.00</b>

**Adoptée par :**

**A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

*C. Borgne*



Catherine BORGNE  
Présidente

*Jean-Michel Aparicio*

Jean-Michel APARICIO  
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : *16/12/2024*

Affiché le : *16/12/2024*

Publié le : *16/12/2024*

Signé – par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Laurent ASTRUC

*Laurent Astruc*

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).  
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>).